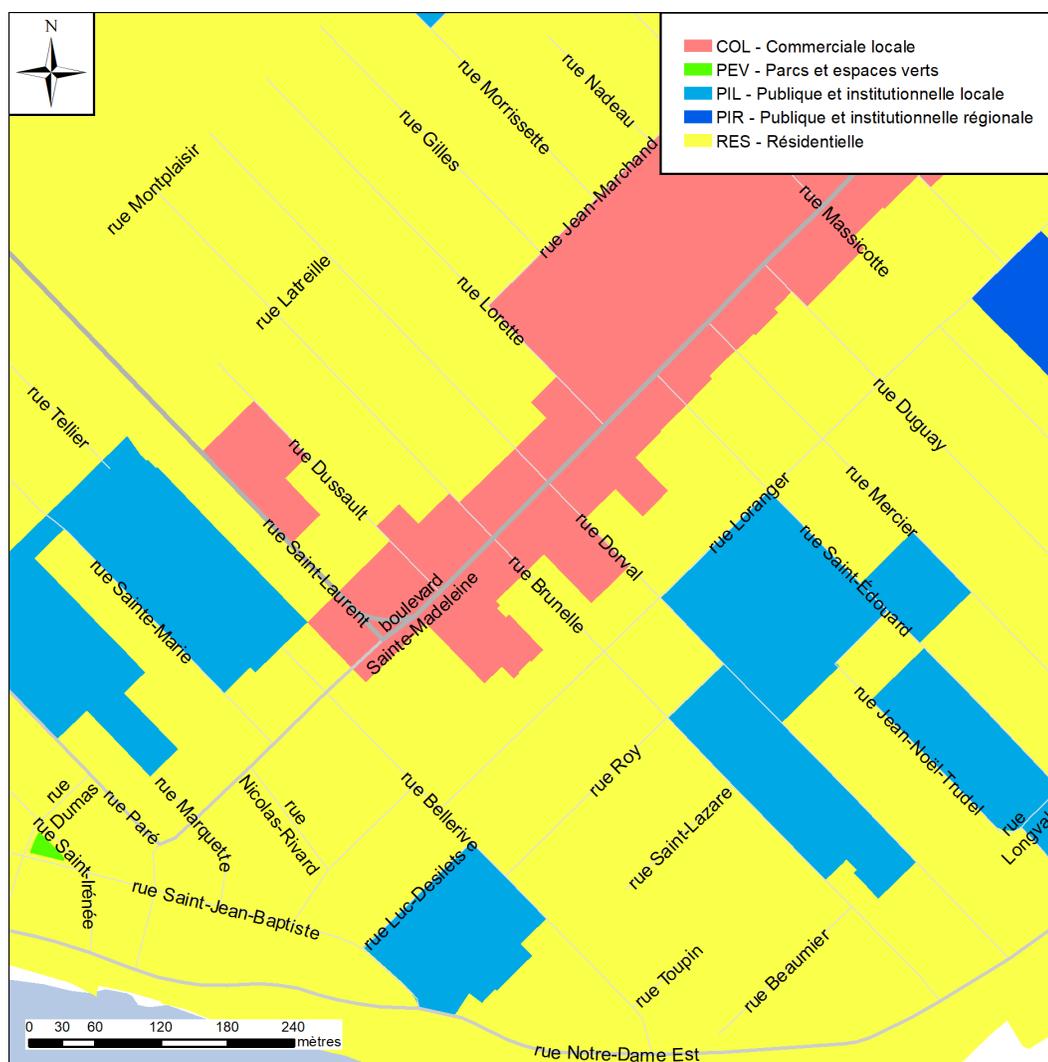


# Ville de Trois-Rivières

## Projet de règlement n° 62 / 2023 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) afin d'agrandir une affectation Résidentielle à même une partie d'une affectation Commerciale locale, située au sud-est du boulevard Sainte-Madeleine

**1.** Une partie de l'affectation du sol inséré à l'annexe 2 du Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) est modifiée de manière à agrandir une affectation RES (résidentielle), à même une partie d'une affectation COL (commerciale locale), de la façon suivante :



**2.** Le règlement qui découlera du présent projet de règlement entrera en vigueur, par l'effet du deuxième alinéa de l'article 25 du décret 851-2001 pris par le gouvernement du Québec le 4 juillet 2001, le jour de sa publication.

Édicté à la séance du Conseil du 6 juin 2023.

M. Daniel Cournoyer,  
maire suppléant

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière